

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE27

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 4

A l'alinéa 5, substituer au mot :

« limiter »,

Le mot :

« maîtriser ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne s'agit pas pour l'État d'imposer une limitation d'usages n'ayant pas de risques avérés, mais tout au plus de permettre une maîtrise de ces usages.